



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix neuf heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 28 mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOËDEC, Maire.

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	17
Absents excusés :	1
Absent :	1
Procurations:	1

Présents :

Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gwenole LE SOLLIEC, Benoit PIRIOU, Michel RANNOU, Éric REYX, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absents excusés :

Alexandre DUBRAY,

Absent :

Florian CROISSANT

Pouvoirs :

Alexandre DUBRAY donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :

Morgane COLLEOC.

Le procès-verbal du 28 février 2025 est approuvé.

DÉLIBÉRATION N° 2025-06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjointe en charge des Finances

A l'issue de l'exercice comptable 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter les résultats de l'année 2024 comme suit :

Résultat de clôture 2024 (fonctionnement)	Excédent de fonctionnement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (1068)
514 017,45 €	196 531,00 €	317 486,45 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 4

DÉLIBÉRATION N° 2025-07 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjoint en charge des finances

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

TAXES LOCALES	2024	2025
Taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2023.	35.38%	35.38%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.44 %	48.44 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants	16.44 %	16.44 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 4	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-08 : AMORTISSEMENTS – DÉROGATION A LA RÈGLE DU PRORATA-TEMPORIS

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjoint en charge des finances

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis alors que la Commune pratiquait jusque là les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1.

L'assemblée peut, par délibération, déroger à la règle du prorata temporis pour, d'une part les subventions d'équipements versées, et d'autre part les biens de faible valeur.

Il est proposé, dans une logique d'approche par enjeux, d'amortir ces subventions et les biens inscrits aux comptes 204xxxx, en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 17	Abstention : 1	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-09 : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjointe en charge des Finances

Mme COLLOCH présente un projet de budget primitif 2025 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire annexée, comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1 929 240,00 €	921 437,77 €	2 850 677,77 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

- d'autoriser le Maire , à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 3

DÉLIBÉRATION N° 2025-10 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Stéphane RIOU, Maire adjoint en charge de la vie scolaire, vie culturelle et sportive.

La commission « Vie associative », réunie le 17 mars 2025 propose au Conseil municipal de reconduire la liste des subventions suivantes :

1 - Associations Communales :

La commission propose l'adoption des subventions suivantes pour l'année 2025. Les associations communales n'ayant pas obtenu de subvention n'ont pas déposé de dossier.

- AST Landrévarzec	1 350 €
- Club des Retraités	800 €
- Comité de Jumelage	350 €
- FNACA	250 €

- Gwen Ha Du	1 350 €
- Landré Pétanque Loisir	150 €
- Syndicat des Chasseurs	250 €
- Yoga Landrévarzec	100 €
- Bibliothèque Municipale	3 000 €

TOTAL Associations Communales 7 600 €

2- Subvention exceptionnelle :

- Comité de Jumelage	3 000 €
----------------------	---------

TOTAL Subvention exceptionnelle 3 000 €

3 - Associations Extérieures ayant des adhérents landrévarzécois :

La commission propose l'octroi des subventions suivantes :

- Ensemble avec les Aînés	100 €
- Force T Pays Glazik	50 €
- Galouperien	100 €
- Hand Ball Club Briec	300 €
- Kerdelune (IME)	50 €
- MFR Pleyben	100 €
- Sport Collège St Pierre	100 €

Total Associations extérieures 800 €

4 - Autres Associations :

- Agriculteurs Bio 29	100 €
- Donneurs de Sang	80 €
- Enfance et Partage	100 €
- Handisport Cornouaille	50 €
- Prévention Routière	100 €
- Rêves de Clown	100 €
- Solidarité Paysans	100 €

Total autres associations 630 €

5 – Subventions aux écoles :

La commission propose de reconduire la subvention de 15€ par élève dans les écoles. Cette subvention est destinée à proposer des activités culturelles ou sportives aux enfants sur temps scolaire.

- Activités extra-scolaire Anjela Duval	1 650 € (15€ par élève)
- Activités extra-scolaire Saint René	1 500 € (15€ par élève)

Total écoles 3 150 €

TOTAL DES SUBVENTIONS : 15 180 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme indiqué ci-dessus.

VOTE			
Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-11 : DOTATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SAINT RENÉ.

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjointe chargée des finances

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 pour l'école publique s'élèvent à 108 175,27 € pour 117 élèves, soit 924.57 € par élève. La dotation 2025 attribuée à l'école privée sous contrat d'association St René, s'élève à 91532,43 € pour 99 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la dotation financière 2025 de 91 532,43 € à l'école privée sous contrat d'association St René.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 17	Abstention : 1	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-12 : DOTATION FINANCIÈRE A L'ÉCOLE DIWAN

Rapporteuse : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjointe chargée des finances

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 pour l'école publique s'élèvent à 108 175,27 € pour 117 élèves, soit 924.57 € par élève. La dotation 2025 attribuée à l'école privée sous contrat d'association DIWAN, s'élève à 8 321,17 € pour 9 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la dotation financière 2025 de 8 321,17 € à l'école privée sous contrat d'association DIWAN

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 4

DÉLIBÉRATION N° 2025-13 : RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Rapporteur : M. Sébastien CORBEL, Maire adjoint en charge à l'urbanisme et aux travaux

La Commune dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la Commune et GRDF sont formalisées dans un contrat de concession, d'une durée de 30 ans, qui arrive à échéance le 1^{er} décembre 2025 et qu'il convient de renouveler.

Suite aux discussions intervenues entre la Commune et GRDF, il est proposé un nouveau traité de concession, joint en annexe, qui comprend :

- la convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans à compter du 1^{er} décembre 2025, ainsi que les modalités de son évolution,

- le cahier des charges de concession qui précise les droits et obligations de chacun des cocontractants. Ce cahier des charges a été établi selon le modèle négocié avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France Urbaine.

- des documents annexes contenant des modalités spécifiques.

La concession donne lieu au versement, par le concessionnaire à la commune, d'une redevance dont le montant est actualisé chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de renouveler le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de Landrévarzec pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} décembre 2025, selon les termes du document figurant en annexe ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-14 : STRUCTURATION DES RUES DU CENTRE : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PARTIELLE

Rapporteur : M. Sébastien CORBEL, Maire adjoint en charge à l'urbanisme et aux travaux

L'aménagement de quatre rues structurantes du cœur bourg : rue de Ty Coat, rue de Cornouaille, rue de Quilinen et rue de Kerroc'h ainsi que la sécurisation des abords de l'école Anjela Duval, doivent permettre notamment d'améliorer la sécurité, d'apaiser la vitesse, de faciliter les stationnements des riverains et les cheminements doux..

A ce titre, il a été décidé de lancer une consultation de mission de Maîtrise d'œuvre partielle : Études préalables, avant-projet et information du public afin d'affiner le besoin.

A l'issue de cette consultation la commission Marchés à procédure adaptée s'est réunie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De valider l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 28 février 2025 et d'attribuer comme suit le marché de mission partielle de Maîtrise d'œuvre – Aménagement de quatre rue du centre bourg ;

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant avec le groupement Cita Terra – Cornouaille Ingénierie Territoriale ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 4

DÉLIBÉRATION N° 2025-15 : ACTUALISATION ET INTÉGRATION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : M. Sébastien CORBEL, Maire adjoint en charge à l'urbanisme et aux travaux

Monsieur le Maire explique qu'il convient de classer dans le domaine public de la commune l'ensemble des voiries créées ou rétrocédées pour lesquelles ce transfert n'a pas encore été fait et qu'au fil des années les écarts se sont accumulés. Il rappelle par ailleurs que les mètres linéaires de voirie font l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la Préfecture.

L'entreprise GEOPTIS (Groupe La Poste) a été mandatée pour réaliser cet inventaire qui ressort comme tel :

Type de voie	Longueur totale (en ml)
Voies communales à caractère de rue	50 017 ml
Voies communales à caractère de chemin	1 927 ml
Voies communales à caractère de place	1 445 ml
TOTAL VOIRIE COMMUNALE	53 389 ml
<i>Chemins ruraux</i>	<i>13 478 ml</i>
<i>Chemins d'exploitation</i>	<i>1 040 ml</i>
<i>Voies départementales</i>	<i>11 413 ml</i>
TOTAL GÉNÉRAL	79 320 ml

(Détail en annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le linéaire de voirie communale, mis à jour, à 53 389 ml.
- Autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2025-16 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ENEDIS AU LIEU DIT BRUNGUEN

Rapporteur : M. Sébastien CORBEL, Maire adjoint en charge à l'urbanisme et aux travaux

La société ENEDIS sollicite la Commune, à titre de droit réel et au profit de la distribution publique d'électricité :

- Un droit d'occupation de 20 m² sur la parcelle ZI 0151 afin d'installer un poste de transformation électrique.
- Un droit de passage pour faire passer toutes les canalisations nécessaires à l'alimentation du poste et à la distribution publique d'électricité
- Un droit d'accès permanent à l'emplacement en question et aux dégagements nécessaire à la maintenance du poste.

Cette demande est traduite par un projet de convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'APPROUVER la convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de

transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution public d'électricité, sur la parcelle cadastrée ZI n°0151

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document si affairant.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

Paul BOEDEC a signé	Morgane COLLEOC a signé	Dominique COLLOCH a signé	Stéphane RIOU a signé
Sébastien CORBEL a signé	Yvonne AUTRET a signé	Aurélie BODENNEC a signé	Isabelle BONNEFOY a signé
Florian CROISSANT <i>ABSENT</i>	Alexandre DUBRAY <i>a donné procuration</i>	Gwendal HERVE a signé	Louis KERNALEGUEN a signé
Myriam LE BERRE a signé	Gwenolé LE SOLLIEC a signé	Benoît PIRIOU a signé	Michel RANNOU a signé
Éric REYX a signé	Nagareta ROY a signé	Hervé TRELLU a signé	

Questions diverses :

1. Il est procédé au tirage des jurés d'assise
2. Louis KERNALEGUEN : Connaît-on le résultat du recensement ? Le résultat officiel ne sera connu que dans quelques mois. Il serait d'environ 1902 habitants
3. Stéphane RIOU : informe de la fin des candidatures pour le dispositif « projet jeunes citoyens » samedi à 12h. Pour l'instant, 5 candidatures ont été reçues.
4. Louis KERNALEGUEN : Peut-on sécuriser l'arrêt de bus à Quilinen ? Une étude a été effectuée mais ne convient pas pour l'instant. Dossier toujours en cours.
5. Sébastien CORBEL : Un aménagement sera effectué à Penn ar Prat pour sécuriser le quartier, permettant notamment de réduire la vitesse.
6. Louis KERNALEGUEN : Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), connaît-on le bilan énergétique des bâtiments communaux ? Que devra-t-on prévoir dans les années à venir ?